



Crépis impossible à cause d'une clôture

Par **Cathlaurence**, le **07/07/2016** à **21:23**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Nous faisons construire

Mon voisin s'est empressée de mettre sa clôture en limite de propriété pour nous empêcher de mettre correctement du crépis sur notre mur en précisant que nous devons payer son enlèvement de la clôture

Sachant qu'il n'a pas respecté la hauteur de sa clôture et qu'il n'a pas attendu d'avoir le permis

Que c'est un con qui ne veut rien entendre

Quels sont mes recours? puis-je mettre mon enduit à hauteur de la clôture ?

MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **08/07/2016** à **08:31**

Bonjour

Hélas, 3 fois hélas pour vous.

Vous ne pouvez même pas bénéficier du traditionnel tour d'échelle non prévu pour une construction neuve.

Alors soit:

* vous enduisez sans aller chez lui

* vous payez

* vous demandez au juge de fixer une servitude de tour d'échelle, vous payez aussi en admettant que votre affaire prospère.